

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 1^{er} juin 2021

Délibération

N° 21.083.1

En exercice 37

Présents 25

Votants 31

Pour 31

Contre 0

Abstention 0

PÔLE RESSOURCES – SERVICE MOYENS GÉNÉRAUX

**DIFFUSION DE DONNÉES OUVERTES ET INTELLIGENTES DIT
« OPEN DATA » – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA DOMITIENNE ET LE
DÉPARTEMENT DE L'HERAULT – APPROBATION ET
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Date de la convocation : 26/05/2021

L'an deux mille vingt et un
Et le 1^{er} juin à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Michel Galabru » de la commune de Nissan-Lez-Ensérune, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

25 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES.

6 Conseillers communautaires absents représentés : madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Pierre CROS), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Bruno BERRAH), monsieur Jean-Pierre PEREZ (représenté par monsieur Alain CARALP), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par monsieur Serge PESCE), madame Martine SIGNOUREL (représentée par madame Brigitte SOULET), madame Maryline TUCA (représentée par madame Marcelle COUDERC).

6 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Henri BEC, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Philippe VIDAL.

Secrétaire de séance : monsieur Jean-François GUIBBERT.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 17/06/2021

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 1^{er} juin 2021

Diffusion de données ouvertes et intelligentes dit « Open Data » – Convention de partenariat entre la Communauté de communes La Domitienne et le Département de l'Hérault – Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-1 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles L. 311-1 et L. 311-9 ;

Vu la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu l'avis de la commission « Finances et moyens généraux » du 18 mai 2021 ;

Considérant que la mise à disposition des données numériques « Open Data » est devenue un élément majeur en terme d'évolution vers le numérique ; que l'ouverture d'un portail territorial mutualisé permet de lancer une dynamique pour nos territoires, d'expérimenter, d'échanger et de dialoguer avec les administrés ; qu'elle a pour objectif de faciliter la réutilisation des données publiques en offrant le service le plus efficace pour les usagers et permet de réaliser des économies d'échelle en incitant l'ensemble des partenaires à constituer et partager un patrimoine numérique commun ;

Considérant que le Département de l'Hérault est engagé dans une démarche d'ouverture des données publiques, au travers de sa plateforme *Hérault Data*, et souhaite poursuivre cette dynamique au service du territoire départemental et des partenaires intéressés ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Communauté de communes La Domitienne d'utiliser l'infrastructure de données du Département ;

Considérant qu'eu égard à son expérience dans le domaine de l'Open Data, le Département entend assurer la responsabilité de l'administration du portail, la promotion des jeux de données du partenaire ainsi que le lien entre l'utilisateur et le partenaire ;

Considérant que cette démarche est avant tout au service de la transparence, du développement économique et social ainsi que de la valorisation et de la modernisation de l'action publique ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 31 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE la convention de partenariat pour la diffusion de données ouvertes et intelligentes, qui a pour objet de formaliser les conditions de mise à disposition par le Département d'un portail Open Data qu'il administre sur la partie « données » afin de diffuser les jeux de données du Partenaire.

II. PRÉCISE que la présente convention est à titre gratuit, sans aucune contrepartie ni contribution financières.

III. PRÉCISE que la convention est d'une durée indéterminée et pourra être résiliée d'un commun accord et à date d'anniversaire avec un préavis d'un mois.

IV. AUTORISE monsieur le Président à signer la présente convention et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

V. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

VI. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PRÉFECTURE

le 17/06/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20210601-DEL IB_21_08

REÇU EN PREFECTURE

le 17/06/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20210601-DELIB_21_08